

DÉCISION DU MAIRE

Développement Artistique et Culturel

Audrey VECA

Décision n° DEC_2023_113

Objet : Sortie culturelle au Cabaret "Voulez-vous" du 26 novembre 2023

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal délègue à Madame le Maire pour la durée de son mandat les attributions prévues dans la loi susvisée,

CONSIDÉRANT la volonté de la ville d'organiser des sorties culturelles diversifiées pour les Paraysiens

DÉCIDE :

Article 1 : de réserver un spectacle & dîner « Voulez-Vous » auprès du cabaret SAS STARTER – 20 bis rue Emile Leconte – 45 140 INGRÉ, le dimanche 26 novembre 2023 pour 56 personnes maximum.

Article 2 : Un acompte de 50% sera réglé après la signature de la réservation soit 1 792 € et le solde sera réglé dès réception de la facture.

Article 3 : Les crédits nécessaires au paiement de la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2023.

La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de la prochaine séance et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Paray-Vieille-Poste,